



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 18 avril 2016

Réf. : MEA/NC

Monsieur le Secrétaire général,

La CGT, par l'intermédiaire de ses adhérents du secteur de la communication, a diffusé hier sur les réseaux sociaux un visuel mettant gravement en cause la police nationale.

Les forces de sécurité intérieure placées sous ma responsabilité œuvrent sans trêve ni pause pour la protection de nos concitoyens et pour garantir chaque jour leur liberté de manifester leurs opinions sur la voie publique en toute sécurité. Comme en témoignent les rassemblements et manifestations, le gouvernement s'attache à garantir cette liberté fondamentale autant que le contexte de menace terroriste extrêmement élevée, qui a emporté la nécessité validée par la représentation nationale de prolonger l'état d'urgence, le permet.

La violence de la campagne lancée par votre syndicat n'en est que plus choquante.

Choquante, car ces fonctionnaires s'exposent : plus de 18 000 policiers et gendarmes ont été blessés en 2015, et 8 ont perdu la vie. Ces dernières semaines, plus de 150 fonctionnaires ont été blessés dans l'exercice de leur mission de protection des manifestations. Comme tout un chacun, ces policiers et ces gendarmes ont des familles. Comme tout un chacun, ils ont droit à la considération. Et parce qu'ils sont en première ligne pour protéger notre pays, mission à laquelle ils se consacrent sans relâche jusqu'à sacrifier leur vie pour protéger celle des autres, ils méritent notre respect et notre profonde gratitude.

Monsieur Philippe Martinez
Secrétaire Général
Confédération générale du travail
263, rue de Paris
93100 Montreuil

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS C
ADRESSE INTERNET

Choquante, car les forces de l'ordre, appelées à exercer des prérogatives de puissance publique, sont soumises à un contrôle étroit et exigeant, que tout citoyen peut demander, de nature hiérarchique, judiciaire, ou de la part d'autorités indépendantes. Ce contrôle du respect strict de la déontologie est hautement souhaitable dans un Etat de droit. Aucun écart de conduite n'est toléré. Aucune réduction de la police nationale à un manquement constaté n'est davantage tolérable.

Choquante, car contribuant à réduire nos concitoyens en catégories antagonistes ayant vocation à se dresser les unes contre les autres, plutôt qu'à se respecter.

Le lien de confiance entre la population et celles et ceux qui ont fait le choix de consacrer leur vie à sa sécurité est à la fois indispensable et fragile. Il nous appartient à tous de le protéger, plutôt que de chercher à le détruire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.


Bernard CAZENEUVE

